

DÉPÔT D'UNE PLAINTE POUR DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE :

Si vous pensez avoir été victime de discrimination dans une affaire de logement, vous pouvez déposer une plainte à la Commission des droits de l'homme de la ville d'Iowa City.

DATE DE DÉPÔT :

Une plainte doit être déposée dans les 300 jours suivant le présumé acte de discrimination.

OÙ DÉPOSER LA PLAINTE :

Une plainte peut être déposée au bureau qui suit :

Commission des droits de
l'homme d'Iowa City
Hôtel de ville
410 E. Washington Street
Iowa City, IA 52240
(319) 356-5022; (319) 356-5015
(319) 356-5014

FAX: (319) 887-6213

humanrights@iowa-city.org
www.icgov.org/humanrights



LES LOIS D'IOWA CITY SUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE

Commission des droits de l'homme
410 E. Washington St.
Iowa City, IA 52240
www.icgov.org/humanrights
humanrights@iowa-city.org

DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le Code Municipal d'Iowa City, Titre 2, Ordonnance sur les droits de l'homme, interdit la discrimination en matière de logement, fondée sur **L'ÂGE, LA COULEUR, LES CROYANCES, L'INVALIDITÉ, LE GENRE, LE STATUT MATRIMONIAL OU FAMILIAL, LA NATIONALITÉ, LA RACE, LA RELIGION, L'ORIENTATION SEXUELLE, LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE DE PERSONNES À CHARGE OU L'ASSISTANCE PUBLIQUE EN TANT QUE SOURCE DE REVENU DE LA PERSONNE CONCERNÉE** (Ce qui inclut les subventions du Housing Choice Voucher et des programmes de subvention-loyer similaires¹). Toute discrimination fondée sur **L'UN DE CES FACTEURS** est interdite dans les pratiques en matière de logement qui suivent.

1. REFUS DE MONTRER, LOUER, CÉDER À CRÉDIT BAIL VENDRE OU ECHANGER DES BIENS IMMOBILIERS OU HABITATIONS QUELCONQUES

Par habitation, on entend tout bâtiment, toute structure ou partie de celui/celle-ci qui est occupée, conçue ou destinée à être occupée comme, résidence par une ou plusieurs personnes ou familles. Une habitation peut aussi être tout terrain vacant en vente ou en location en vue de la construction ou l'emplacement d'un bâtiment, d'une structure quelconque ou d'une partie. La définition du mot habitation prend également en compte les appartements, les copropriétés, les duplexes et autres logements similaires, les maisons mobiles ainsi que les parcs résidentiels de loisir, y compris les résidences privées.

En raison de votre classe protégée :

Il vous a été refusé l'occasion de voir un appartement ou une maison ou d'en louer ou acheter tandis que la propriété a été mise à la disposition d'autres personnes ?

Vous a-t-il été dit que le logement n'était plus disponible ? Avez-vous après cela vu de nouveau l'annonce « à louer » ou « à vendre » Inscrivez-vous le lendemain ?

Avez-vous reçu au téléphone des informations différentes à celles que vous aviez reçues en personne ?

Y avait-il une liste d'attente ? (Ceci n'est pas discriminatoire en soi, mais peut l'être si elle n'est pas respectée.)

2. CRÉER DES CONDITIONS INÉGALES, DES CONDITIONS OU PRIVILÈGE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

En raison de votre classe protégée :

Avez-vous été privé(e) de certains privilèges dont jouissent les autres, y compris les réparations et services nécessaires, ou l'accès à la piscine ou au club-house de l'appartement, soit en tant que locataire vous-même ou avec un invité ?

En cas d'avis d'expulsion, avez-vous été traité(e) différemment des autres ?

Avez-vous été facturé(e) plus cher pour une vente ou une location que le prix annoncé ? Vous a-t-il été exigé un dépôt de gage plus élevé ?

3. CRÉER DES CONDITIONS INÉGALES ET DES PRIVILÈGES SUR TOUTE TRANSACTION IMMOBILIÈRE, Y COMPRIS L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACHATS, LA CONSTRUCTION OU L'ENTRETIEN DU LOGEMENT

En raison de votre classe protégée :

Une vérification de crédit ou un cosignataire était requis pour vous, mais pas pour les autres ? Un prêteur ou un agent a-t-il refusé d'inscrire les revenus de votre conjoint(e) comme qualifiés pour un prêt ou une location ? Ou ont-ils exigé l'enregistrement de ces revenus contre votre gré ?

Vous a-t-il été exigé un versement initial ou un taux d'intérêt plus élevé par rapport à d'autres acheteurs ?

Il vous a-t-il été refusé un prêt au logement ou la location d'un appartement ?

Vous a-t-on demandé si vous envisager de fonder une famille ?

4. SÉGRÉGATION ET/OU DIVISION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

En raison de votre classe protégée :

Avez-vous été activement découragé de chercher un logement dans certains quartiers ?

L'agent de location ou de vente ne vous a-t-il montré(e) qu'un seul district ou une seule zone tandis que vous vouliez en voir d'autres ?

5. INCLURE OU RESPECTER LES CLAUSES RESTRICTIVES D'ORDRE DISCRIMINATOIRES

6. ANNONCE D'UNE PRÉFÉRENCE D'ORDRE DISCRIMINATOIRE OU UNE LIMITATION DANS LE LOGEMENT ; ANNONCER OU DIVULGUER DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE QU'UNE PERSONNE N'EST PAS LA BIENVENUE OU SOLlicitÉE

Demander ou faire une référence d'ordre discriminatoire. Exemple : « Pas de Section 8 admise ».

En raison de votre classe protégée :

Le propriétaire, le gestionnaire, le prêteur ou le courtier immobilier a-t-il demandé des renseignements ou fait référence à une classe protégée énumérée ci-dessus, en référence à vous ?

7. APPUI AUX PRATIQUES DÉLOYALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Empêcher toute personne de se conformer à de bonnes pratiques, ou encourager quelqu'un dans la poursuite de pratiques déloyales en matière de logement.

8. REPRÉSAILLES CONTRE UN EMPLOYÉ OU AGENT QUI SE CONFORME AUX BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE LOGEMENT A TRAVERS DES ACTIONS TELLES QUE LA RETROGRADATION, LE RENVOI, OU UNE MAUVAISE REMUNERATION

9. REFUS DE RECEVOIR ET/OU DE TRANSMETTRE TOUTE OFFRE DE BONNE FOI D'ACHETER, DE LOUER OU VENDRE UN LOGEMENT

10. PRATIQUE DU BLOCKBUSTING, DU REDLINING, OU DU STEERING

LE BLOCKBUSTING peut se produire lorsque les agences immobilières promeuvent l'annonce et la vente de biens immobiliers (et se créent des entreprises) par le biais de tactiques visant à instaurer la panique, telles que, conseiller aux résidents de vendre leurs biens immobiliers sous prétexte que de différents groupes raciaux ou ethniques aménagent dans la zone. Des expressions telles que « éléments indésirables aménagent, ou des références aux « écoles en déclin » ou « changer de quartiers » peuvent être des exemples de cette pratique.

LE REDLINING est une pratique selon laquelle les prêteurs et les assureurs refusent leurs services à certains quartiers, ou exigent des frais supplémentaires ou des taux plus élevés sur la base de classes protégées.

LE STEERING fait référence à un comportement pouvant influencer le choix du lieu d'habitation d'une personne sur la base de sa classe protégée. Parmi les exemples, on peut parler de la canalisation des personnes dans des quartiers en fonction de leurs identités ethniques, et la sélection de programmes télévisés ou l'incapacité d'émettre un avis sur un programme télévisé sur une base discriminatoire.

¹ Entre en vigueur le 1er juin 2016